



ARRETE DU MAIRE N° 179/2026

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DEVANT LE 12 RUE DU ROI D'YS PENDANT LE STATIONNEMENT D'UN CAMION DE DEMENAGEMENT.

LE MAIRE DE LA COMMUNE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2542-1, L 2213-1 et 2 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 44 et R 225 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} Partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour l'intérêt majeur de la sécurité, de réglementer la circulation devant le 12 rue Roi d'Ys.

ARRETE

Article 1 :

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits le lundi 2 novembre 2026 de 8h à 13h devant le 12 rue du Roi d'Ys lors du stationnement d'un camion de déménagement.

L'accès des riverains de la rue à leur domicile devra être conservé.

Le voisinage impacté par cette restriction devra être prévenu par les demandeurs avant le 1^{er} novembre 2026.

Les panneaux de signalisation nécessaires seront mis en place et entretenus par les demandeurs.

Article 2 :

En vue d'assurer l'exécution du présent arrêté, les mesures de signalisation seront prises conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977.

Article 3 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 :

Les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à :

- Mme RIBEIRO – 12 rue du Roi d'Ys 68850 STAFFELFELDEN (asrcoelho96@gmail.com)
- Mairie de Wittelsheim
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Wittelsheim
- CPI – STAFFELFELDEN
- Dossier.

Fait à Staffelfelden, le 25 septembre 2026

Le Maire,
Christophe SCHMITT

